

PLAN DE COURS

CRI 2250 : Stages pratiques 1

Professeur : René Théberge

Tél. 450-770-8404 #3086

Objectifs généraux

Le but de cet atelier est l'élaboration d'un projet de stage personnalisé. Pour ce faire, chaque étudiant devra :

- confirmer et assumer le choix définitif d'un milieu de stage;
- revoir, compléter ou acquérir les connaissances théoriques jugés nécessaires à la compréhension du milieu choisi et à la démarche du milieu choisi (évaluation, intervention, recherche...);
- compléter sur le terrain, les démarches d'information et de sensibilisation à la pratique propre au milieu choisi (politiques, organisation, procédures...);
- formuler des objectifs d'apprentissage sur le plan professionnel et personnel, de façon à ce qu'ils soient facilement observables, mesurables et atteignables pendant la période de stage.

Objectifs spécifiques

- L'étudiant exprime les motivations qui l'amène à ce choix de stage;
- L'étudiant planifie et actualise ses rencontres avec le superviseur;

- L'étudiant planifie le contenu de ses présences dans le milieu choisi;
- L'étudiant s'implique activement dans une démarche de dialogue avec ses collègues durant le processus de préparation;
- L'étudiant amorce une réflexion critique constructive face à l'intervention propre à l'adolescent (e) en difficulté ou contrevenant (e) placé (e) en centre d'accueil.

Moyens

-Présences dans le milieu de stage identifié (5 jours) et ce, aux différents moments de vie (jour, soirée et fin de semaine).

Calendrier des rencontres

- 5 janvier présentation du plan de cours et documents relatifs au stage; attentes et besoins des étudiants; présentation personnelle de chacun (e) des étudiants; document de 1 à 2 pages qui m'indique vos motivations et vos craintes à effectuer votre stage en milieu juvénile.

- 12 janvier les types de ressources pour jeunes en difficulté, leurs spécificités et historique;
- 19 janvier mises en situation (grille de GIBB sur les attitudes); votre conception de la pratique criminologique et des problématiques rencontrées en CRJDA;
- 26 janvier le plan d'intervention;
- 2 février suite du plan d'intervention et réflexions sur le « savoir-être » comme éducateur; code vestimentaire;
- 9 février apprendre à donner et à recevoir du feed-back; code de déontologie;
- 16 février cahier de stage et remise du travail sur le plan d'intervention;

- 23 février le phénomène des gangs de rue et violence en CRJDA.
- 1 mars le génogramme;
- 8 mars semaine de lecture;
- 15 mars relation d'aide en contexte d'autorité et techniques d'intervention; exercices pratiques (la bulle);
- 22 mars présence dans le milieu de stage;
- 29 mars contrat pédagogique, formulation des objectifs;
- 5 avril garanties minimales et notion d'équipe;
- 12 avril présence dans le milieu de stage;
- 19 avril examen final et remise du contrat pédagogique complété.

Bibliographie

- Manuel sur la protection de la jeunesse (1988), groupe de travail sur la révision du Manuel de référence sur la Loi de la protection de la jeunesse.
- Manuel sur la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (2003).
- Arcand M. et Brissette L. (1998). « Échec au burn out ». Chenelière/McGraw-Hill.
- Lemay, M. (1979). « J'ai mal à ma mère ». Fleurus.
- Forget, J. (1990). « La relation d'aide ». Logiques-Sociétés.
- Hébert, J. (1991). « La violence à l'école ». Logiques-Sociétés.
- Deligny, F. (1960). « Graine de crapule » Éditions du Scarabée.
- Lajoie, Gérald (1984). « Réadapter et survivre ». Modulo éditeur.
- Ducharme, Jean (1999). « Saute d'abord ». Sciences et culture.
- Zuniga, Ricardo (1994). « Planifier et évaluer l'action sociale ». Les Presses de l'Université de Montréal.
- Rapport de recherche du conseil permanent de la jeunesse (2004). « Les jeunes en Centres jeunesse prennent la parole! ».
- Cyrulnik, Boris (1999). « Un merveilleux malheur ». éditions Odile Jacob.

- Rygaard, Niels Peter (2005). « L'enfant abandonné ». Guide de traitement des troubles de l'attachement. Éditions De Boeck Université.
- Leblanc, M., Dionne J., Proulx, J., Grégoire J.C., Trudeau-Leblanc, P. (2002). « Intervenir autrement ». Un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté. Gaétan Morin éditeur.
- Mourani, Maria, (2006). « La face cachée des gangs de rue ». éditions de l'Homme.
- Marc Perreault et Gilles Bibeau (1995). « La gang : une chimère à apprivoiser ». éditions Boréal.
- Frédéric Faux (2006). « Les maras, gangs d'enfants ». éditions Autrement Frontières.
- Sylvie Ménard (2003). « Des enfants sous surveillance... la rééducation des jeunes délinquants au Québec (1840-1950) ». VLB éditeur.

Travaux à remettre et évaluation

Vous aurez à bâtir un plan d'intervention à partir d'une histoire sociale que je vous remettrai au cours. Ce travail sera évalué sur une note de 25%.

Ensuite, vous aurez à me produire un rapport de chaque présence dans votre milieu de stage (5).

Voici les éléments que je devrai y retrouver :

- l'objectif spécifique de votre présence;
- les activités réalisées et votre niveau de participation;
- réalisations sur le plan personnel et difficultés éprouvées lors de cette prise de contact;
- structure et clarté du texte.

Vos comptes-rendus seront évalués sur une note globale de 25%.

Puis, un examen final aura lieu le 19 avril 2012 (40%).

Enfin, vous aurez à compléter votre cahier de stage :

- partie 1 présentation de l'étudiant;
- partie 2 projet de l'étudiant (objectifs);
- partie 3 engagement éthique.

Finalement, votre présence et votre participation au cours seront évaluées sur 10%.

Voici les éléments que le professeur devra considérer quant à la « participation » des étudiants au cours de préparation de stage :

- Assiduité, ponctualité et participation active;
- curiosité intellectuelle;
- jugement clinique;
- tolérance et respect des différences individuelles;
- souplesse;
- autocritique;
- capacité de donner du feed-back et d'en recevoir;
- dynamisme soutenu;
- respect des règles d'éthique et de déontologie.

Politique sur les retards dans la remise des travaux

Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des 4 jours suivants. Ce délai ne peut dépasser 5 jours. Les jours de fin de semaine comptent comme les autres jours.

P/S Le masculin est utilisé tout au long du texte seulement dans l'optique d'alléger ce dernier.